

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE

Belloy - Biermont - Cuvilly - Hainvillers - Lataule - Mortemer - Orvillers-Sorel

Rentrée septembre 2023

Inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2020 et nouveaux arrivants

Étape 1 :

S'inscrire au préalable auprès de la mairie de Cuvilly pour obtenir le certificat d'inscription du SIRS (Syndicat Intercommunal de regroupement scolaire).

Du 01 Février 2023 au 28 avril 2023

Par mail : mairie@cuvilly.fr

- **Indiquer le nom, prénom, date et lieu de naissance de l'enfant à inscrire.**
- **Indiquer l'adresse de résidence de l'enfant et joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois.**
- **Indiquer vos coordonnées téléphoniques.**

Au secrétariat : Uniquement sur RDV

29 rue du Matz 60490 CUVILLY

03 44 85 08 03 - mairie@cuvilly.fr

Étape 2 :

Le SIRS se charge de transmettre le certificat d'inscription au demandeur ainsi qu'à la directrice d'école.

Étape 3 :

La directrice d'école prendra contact avec vous par mail ou par téléphone après réception du certificat d'inscription pour finaliser l'inscription.

Il sera nécessaire de vous munir :

- du livret de famille
- du carnet de santé
- du certificat de radiation de l'ancienne école pour les enfants déjà scolarisés.

N.b. : Cette procédure d'inscription ne concerne que les enfants nés en 2020 et les nouveaux arrivants.

Si votre enfant est déjà scolarisé sur le regroupement, il n'est pas nécessaire de le réinscrire.